

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est

Membres en exercice : 35 réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents: 25 Votants: 33 Pour: 33 Abstention: 0 Contre: 0 <u>Présents:</u> Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

<u>Représentés</u>: Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile

VIGNOBOUL

Excusés: Maxime ATGER, Franck BACHELARD

Absents:

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE 2022 038 - Objet : DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LE PDALPHPD

Le Président rappelle à l'assemblée que le comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) se réunit au moins deux fois par an et est chargé :

- De veiller à la mise en œuvre des actions prévues et à la cohérence, en particulier d'un point de vue opérationnel,
- D'impulser et donner des orientations en vue de la réalisation des objectifs,
- D'établir un bilan annuel des actions du plan et contribuer à son évaluation,
- De vérifier que le fond de solidarité pour le logement concoure aux objectifs du plan et fait des propositions en la matière,
- De commander des analyses et études complémentaires
- De proposer au besoin la révision du plan

Le comité responsable est coprésidé par le préfet et la président du Conseil Départemental de la Lozère, ou leurs représentants.

Il convient de désigner un délégué pour le PDALHPD.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner pour siéger au PDALPHPD le délégué **Didier VIGOUROUX**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme Le Président,

Francis SAINT-LEGER

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 19/04/2022
048-200069102-20220408-DE_2022_038-DE